



Division des oiseaux migrants
Service canadien de la faune
Région du Québec



Plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord au Québec

2003-2008



Environnement
Canada

Service canadien
de la faune

Environment
Canada

Canadian Wildlife
Service

Canada



REMERCIEMENTS

Nous aimerions remercier les nombreuses personnes qui ont contribué à ce plan. Elles ont fourni des commentaires précieux relativement aux ébauches de ce plan.

Pour obtenir des exemplaires du Plan ou des renseignements, communiquer avec :

Environnement Canada
Service canadien de la faune
Division des oiseaux migrateurs
1141, route de l'Église, C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Téléphone : 418-648-7225

Consulter le site Internet de l'ICOAN du Service canadien de la faune, région du Québec :

www.qc.ec.gc.ca/faune/ICOAN-NABCI/ICOAN-NABCI.html

Texte en anglais et en français disposé tête-bêche

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représenté par le ministre de l'Environnement, 2003

ISBN 0-662-89810-9

N° de catalogue CW66-228/2003F-PDF

Citation recommandée

Bélangier, L., C. Lepage, I. Lessard, R. Sarrazin. 2003. Plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord au Québec (2003-2008). Division des oiseaux migrateurs, Service canadien de la faune, région du Québec, Environnement Canada, Sainte-Foy, Québec. 27 pp.

Also available in English

Five-year Action Plan for the Implementation of the North American Bird Conservation Initiative in Québec (2003-2008)

PHOTOGRAPHIES DE LA PAGE COUVERTURE

Fou de Bassan : Jean-François Rail

Canard noir : Daniel Bordage

Bécasseau semipalmé : Jacques Rosa

Grive de Bicknell : Yves Aubry



Résumé



« L'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN ci-après) vise à protéger, à rétablir et à renforcer les populations et les habitats des oiseaux de l'Amérique du Nord par le truchement d'activités conjuguées à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale qui reposent sur des principes scientifiques objectifs et une gestion efficace. »

La province de Québec est un immense territoire de 1 667 926 km². Plus de 300 espèces d'oiseaux s'y retrouvent à un moment ou l'autre de leur cycle biologique. Le Service canadien de la faune, région du Québec (SCF-Qc ci-après), supporte et privilégie la mise en œuvre de l'ICOAN. C'est dans ce contexte que le SCF-Qc a élaboré le Plan d'action quinquennal pour la mise en œuvre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord au Québec (2003-2008).

Dans un premier temps, ce document présente un portrait de l'origine et des objectifs véhiculés par l'ICOAN, des diverses étapes et des éléments de sa mise en œuvre. L'état de son avancement dans la région du Québec est également décrit. Finalement, les diverses orientations et actions stratégiques visant à faciliter sa mise en œuvre à court terme (2003-2008) au Québec sont précisément établies. Il est prévu, dans ce plan, de demeurer flexible afin de pouvoir réagir à l'évolution des connaissances.

Table des matières

Résumé	1
Introduction	4
Chapitre I : Qu'est-ce que l'ICOAN?	5
Historique	5
Vision et objectifs	6
Les grandes étapes de réalisation de l'ICOAN	6
1. L'assise biologique	7
2. La planification biologique	8
3. La mise en œuvre	9
4. Le suivi et l'évaluation	10
Chapitre II : L'ICOAN dans la région du Québec	11
1. L'assise biologique	11
2. La planification biologique	12
3. La mise en œuvre	13
4. Le suivi et l'évaluation	13
Chapitre III : Orientations et actions stratégiques pour la région du Québec 2003-2008	15
1. Se doter d'une assise biologique solide	16
Action 1a : Fournir une assise biologique adéquate via la réalisation des plans de conservation des oiseaux	16
Action 1b : Reconnaître toutes les sources d'information existantes	16
Action 1c : Sécuriser les données existantes et les nouvelles données	17
Action 1d : Acquérir des données sur les habitats et autres facteurs environnementaux	17
Action 1e : Réviser et prioriser la planification scientifique du SCF-Qc pour qu'elle cadre mieux avec la vision de l'ICOAN	18
2. Travailler à l'échelle des RCO	19
Action 2a : Identifier les partenaires potentiels	19
Action 2b : Offrir diverses formules de participation, souples et adaptées	19
Action 2c : Favoriser la tenue d'ateliers régionaux de planification et de consultation	20
Action 2d : Favoriser la réalisation de produits/projets de démonstration	20
3. Tirer profit du synergisme des divers initiatives de conservation	21
Action 3a : Modifier la structure et le fonctionnement du PNAGS	21
Action 3b : Assurer la mise en œuvre, au Québec, des plans de conservation des autres groupes d'oiseaux	21
Action 3c : Participer aux efforts de conservation existants et initier de nouvelles initiatives de conservation et/ou de nouveaux partenariats si nécessaires	22

4. Informer et sensibiliser comme outils de mise en œuvre	23
Action 4a : Promouvoir l'amélioration volontaire des pratiques, des Politiques et des produits présentant des liens avec les populations d'oiseaux et les plans de conservation	23
Action 4b : Exercer une influence dans les politiques d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources afin de mieux répondre aux besoins des oiseaux	24
5. Créer un réseau de partenaires avec des intérêts communs	25
Action 5a : Créer un Réseau coopératif de conservation des oiseaux et de leurs habitats au Québec	25
Action 5b : Développer une structure de financement spécifique aux diverses phases de l'ICOAN	26
Liste des figures	
Figure 1 : Régions de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord	8
Figure 2 : Régions de conservation des oiseaux du Québec	11
Figure 3 : Représentations schématique du Réseau coopératif de conservation Oiseaux et de leurs habitats au Québec	25
Liste des annexes	
Annexe 1 : Échéancier proposé pour le plan d'action 2003-2008	27
Annexe 2 : Échéancier proposé pour la réalisation de l'action 1a (rédaction des plans de conservation pour les quatre groupes d'oiseaux	27

Introduction



Grand Pic,
Léo-Guy de Repentigny

Les oiseaux représentent assurément la composante la plus visible et la mieux documentée de la biodiversité de l'Amérique du Nord. La biodiversité aviaire contribue activement au fonctionnement des écosystèmes (contrôle des insectes ravageurs et des rongeurs, pollinisation, dissémination des graines, etc.). Ainsi, de par leur visibilité, l'étendue et la diversité de leur territoire, de même que leur rôle écologique, les oiseaux sont d'importants indicateurs de la santé des écosystèmes du continent. On reconnaît également de plus en plus les avantages socioéconomiques procurés par les oiseaux (p. ex. chasse, observation, rôle culturel). Toutefois, de nombreuses espèces sont en déclin, et ce, malgré la reconnaissance grandissante de leur importance et les efforts de conservation menés à ce jour. Au Québec, la faune ailée est représentée par plus de 300 espèces présentes dans tous les types d'habitats; 22 espèces sont en péril et plusieurs dizaines en déclin.

La préservation de la diversité naturelle des oiseaux constitue un défi de taille compte tenu, d'une part, du nombre élevé d'espèces fréquentant des habitats situés dans plusieurs pays différents au cours de leur cycle biologique et, d'autre part, de la sévérité actuelle des changements environnementaux de nature anthropique sévissant partout sur le continent. Le Service canadien de la faune, région du Québec (SCF-Qc ci-après) reconnaît l'importance de gérer les populations de toutes les espèces d'oiseaux de façon durable, selon une approche écosystémique. Précisons cependant que la conservation des oiseaux est partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le SCF-Qc est chargé des questions de compétence fédérale, notamment la gestion des oiseaux migrateurs et des habitats d'importance nationale, au Québec. Les organismes provinciaux et territoriaux de la faune, quant à eux, sont responsables de toutes les autres questions touchant les oiseaux. Celles-ci comprennent la conservation et la gestion des populations d'oiseaux visées par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. 1983, chap. 39) (p. ex. espèces introduites, espèces résidentes, rapaces). La conservation des oiseaux nécessite donc la participation active de tous, des citoyens aux gouvernements.

C'est dans ce contexte que le SCF-Qc supporte et privilégie la mise en œuvre de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN ci-après). Le présent document constitue son plan d'action quinquennal (2003-2008) dans le cadre de l'ICOAN. Dans un premier temps, on y trouve un portrait de l'origine et des objectifs véhiculés par l'ICOAN, des diverses composantes et des éléments de sa mise en œuvre. L'état de son avancement dans la région du Québec est également présenté. Finalement, les diverses orientations et actions stratégiques visant à faciliter sa mise en œuvre à court terme (2003-2008) au Québec sont précisément établies.



Qu'est-ce que l'ICOAN ?

HISTORIQUE



Bécasine des marais,
Léo-Guv de Rebentianv

Au début du siècle dernier, plusieurs populations d'oiseaux sauvages étaient en péril, principalement à cause de la chasse et d'une commercialisation non réglementée. C'est dans ce contexte que le Canada et les États-Unis ont signé, en 1916, la Convention concernant les oiseaux migrateurs en vertu de laquelle les deux pays convenaient de réglementer la chasse aux gibiers à plumes et d'adopter des lois afin de prohiber la mise à mort ou le harcèlement d'espèces non cynégétiques. Dans les années 1980, des données historiques provenant d'inventaires conduits notamment dans les prairies canadiennes et sur les aires d'hivernage aux États-Unis, ont permis à nouveau de constater le déclin des populations d'oiseaux, tout particulièrement de la sauvagine. La perte d'habitats humides était alors pour la première fois mise en cause. De ce constat prit forme le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS ci-après) en 1986. L'objectif principal du PNAGS est de rétablir les populations de sauvagine au niveau des années 1970 via des actions de protection et de restauration des milieux (ou terres) humides. Comme le PNAGS réunit divers groupes gouvernementaux et non gouvernementaux du Canada, des États-Unis et du Mexique, il constituait alors le premier exemple de partenariat international en matière de conservation de la faune.



Macareux moine,
Jean-Francois Rail

Alors que pendant la plus grande partie du siècle dernier, la conservation des oiseaux au Canada était centrée sur la protection des oiseaux migrateurs considérés comme gibier, des études ont affirmé, au tournant du siècle permis, que non seulement la sauvagine, mais d'autres espèces d'oiseaux de l'Amérique du Nord étaient en déclin. Cette fois-ci, les causes étaient la perte d'intégrité écologique de leurs habitats suite au développement du territoire, l'exploitation des ressources naturelles, la pollution et le dérangement généré par des activités humaines de toutes sortes, parfois même l'écotourisme. On réalisait également qu'en plus des milieux humides, différents types d'habitats fauniques étaient aussi menacés.

Les nombreux programmes de conservation alors en place dans chacun des trois pays comportaient plusieurs lacunes. Le succès de la conservation des oiseaux en Amérique du Nord ne pouvait être assuré que par une collaboration internationale afin de développer une coordination efficace pour aborder les problématiques et orienter les actions de façon globale et intégrée. C'est donc dans l'évolution logique de la conservation des oiseaux vers une perspective écosystémique et grâce à l'engagement financier de la Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord (CCE ci-après), en juin 1999, que naquit l'ICOAN.

VISION ET OBJECTIFS

C'est lors de l'atelier international de planification de Querétaro, au Mexique en 2001, que la vision de l'ICOAN fut formulée :

L'ICOAN vise à protéger, à rétablir et à renforcer les populations et les habitats des oiseaux de l'Amérique du Nord par le truchement d'activités conjuguées à l'échelle internationale, nationale, régionale et locale qui reposent sur des principes scientifiques objectifs et une gestion efficace.

Ainsi, l'ICOAN a comme principal objectif de conserver à long terme les populations d'oiseaux indigènes de l'Amérique du Nord en renforçant l'efficacité des activités en cours et à venir, en améliorant la coordination des efforts et en favorisant une plus grande coopération entre les pays et les citoyens du continent.

L'ICOAN vise à répondre aux divers défis de nature scientifique ou de gestion énoncés dans les lignes précédentes. Il s'agit en fait d'un canevas de principes et de méthodes communes. L'ICOAN reconnaît et respecte les nombreuses autorités et compétences relatives à la protection des oiseaux aux différents paliers de gouvernement, dans les traités internationaux, dans les projets de partenariat et au sein des nombreux organismes privés; elle ne vise aucunement à réduire ou dupliquer ces autorités et compétences. Elle vise plutôt à jeter les bases d'une interaction entre les différents groupes par-delà les frontières nationales, les groupes taxinomiques et les limites de compétences. Un accord sur les principes et méthodes communes favorise un meilleur dialogue et une action concertée pour mieux protéger les oiseaux. L'ICOAN ne constitue pas un traité officiel et ne se substitue à aucun accord existant, ni dans sa lettre, ni dans son esprit. Elle résulte d'une directive de la CCE, mais elle appartient à tous ceux et celles qui y participeront. Ainsi, sa réelle utilité et son succès dépendront de l'engagement des différents intervenants.

GRANDES ÉTAPES DE RÉALISATION DE L'ICOAN

De façon simplifiée, il est possible d'aborder la réalisation de l'ICOAN en quatre grandes étapes : l'assise biologique (bilan des connaissances scientifiques), la planification biologique de stratégies et d'actions de conservation ciblées à toutes les échelles (continentale, nationale et régionale), la mise en œuvre de ces stratégies et finalement, leur suivi et évaluation.



Bécasseau semipalmé,
Jacques Rosa

1. L'assise biologique

Des connaissances scientifiques solides sont la pierre angulaire d'un effort de conservation énergique et efficace. Ainsi, le succès de l'atteinte des objectifs de l'ICOAN repose en grande partie sur la réalisation de plans de conservation internationaux, nationaux et régionaux, pour les quatre groupes d'oiseaux, soit la sauvagine, les oiseaux aquatiques, les oiseaux de rivage et les oiseaux terrestres. Ces plans serviront à identifier les priorités biologiques (espèces et zones géographiques prioritaires), les menaces courantes et les stratégies de conservation. Enfin, on précisera les besoins en matière d'acquisition de connaissances et de suivi des populations afin d'examiner les progrès réalisés. Lorsque nécessaire, des plans d'action et de gestion plus détaillés pour des espèces spécifiques pourront être élaborés.



Fou de Bassan,
Jean-François Rail

Concernant les oiseaux aquatiques, il existe présentement un Plan nord-américain de conservation des oiseaux aquatiques. Une seconde version, prévue pour 2004, inclura, en plus des oiseaux marins et aquatiques coloniaux (p. ex. hérons, Fou de bassan), les oiseaux non coloniaux (p. ex. râles, butors). Au niveau national, sous l'appellation *Envolées d'oiseaux aquatiques* (en anglais *Wings Over Water*, WOW ci-après), une première ébauche du Plan de conservation du Canada pour les oiseaux marins et les oiseaux aquatiques nichant en colonie a été finalisée. Les oiseaux de rivage (p. ex. bécasseaux, pluviers), quant à eux, ne bénéficient pas comme tel d'un plan nord-américain de conservation. Toutefois, des spécialistes ont rédigé en 2001 une première version du Plan canadien de conservation des oiseaux de rivage dans le cadre du Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental au Canada. La sauvagine est, pour sa part, un groupe choyé puisque le PNAGS existe depuis 1986 et qu'il a même fait l'objet de révisions en 1994, 1998 et 2003. Pour l'instant, le PNAGS est le seul plan qui présente des objectifs de population précis et qui est doté d'un processus d'évaluation. Le PNAGS est mis en œuvre par 16 Plans conjoints d'habitat, dont le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE ci-après) au Québec. À l'opposé, les oiseaux terrestres ne possèdent pour l'instant aucun plan nord-américain ni canadien, bien que le plan de conservation nord-américain soit attendu sous peu. À cette échelle, les efforts des spécialistes se font dans le cadre d'un programme connu sous le nom de Partenaires d'envol (en anglais *Partners in Flight*, PIF ci-après). Il existe également un groupe de travail national sur les oiseaux terrestres qui a déjà élaboré en 1996, un Cadre de travail pour la conservation des oiseaux terrestres de même qu'en 2000, une Stratégie nationale de surveillance des oiseaux terrestres.

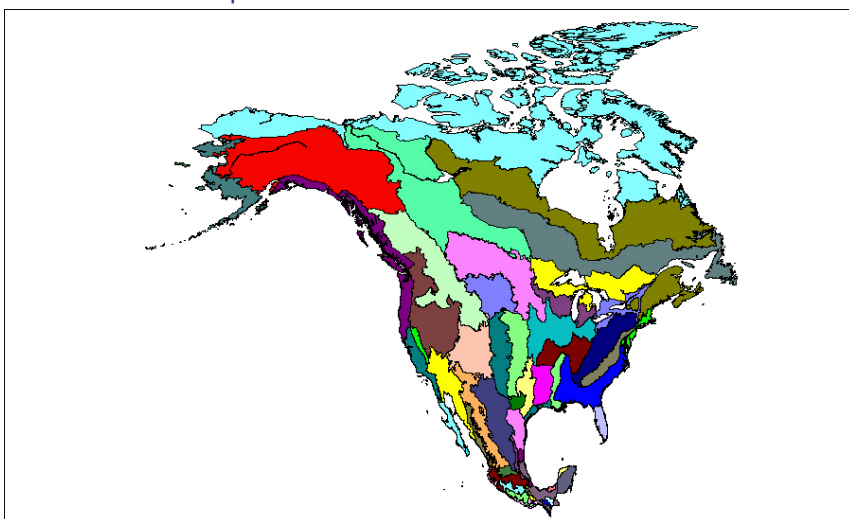
2. La planification biologique

L'étape de la planification biologique est en fait une vaste concertation internationale, nationale et régionale des experts de tous les groupes gouvernementaux et non gouvernementaux. La planification biologique

se fait par la tenue d'ateliers où l'on intègre l'information des divers plans de conservation des groupes d'oiseaux non pas en fonction des limites administratives, mais en optant pour une approche écosystémique (tant au sens du niveau des populations d'oiseaux que du contexte socioéconomique du développement du territoire).

Lors de ces ateliers, un degré de priorité est attribué à chaque espèce. La priorisation des espèces dans le cadre de l'ICOAN est différente de la majorité des exercices de priorisation d'espèces existants aujourd'hui. En effet, les listes actuelles d'espèces d'intérêt prioritaire ne tiennent pas toujours compte de facteurs biologiques importants, notamment la superficie des aires de nidification et d'hivernage, les menaces pesant sur les espèces pendant tout leur cycle vital, les tendances démographiques, les différences prononcées dans l'utilisation des habitats, les besoins comportementaux variant selon les saisons et la dépendance de certaines espèces vis-à-vis quelques régions bien délimitées pour certaines parties de leur cycle biologique. De plus, les listes ne réussissent pas toujours à trouver un équilibre harmonieux entre les priorités biologiques et les réalités sociopolitiques, notamment la division administrative du territoire et les juridictions qui le composent.

Figure 1 : Régions de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord



Pour faciliter ce travail et respecter les particularités géographiques et biologiques du territoire telles que le perçoivent les oiseaux, le continent nord-américain a été divisé en 67 régions de conservation des oiseaux (RCO ci-après) (fig. 1). Ces RCO correspondent essentiellement aux écorégions définies en 1997 par la CCE, elles-mêmes subdivisions du territoire basées sur un ensemble de caractéristiques climatiques, pédologiques et topographiques. Les RCO constituent l'échelle spatiale commune pour faciliter la communication au niveau de la planification biologique. Ainsi, la diversité des intervenants participant aux exercices de planification varie selon la

localisation et l'étendue de la RCO à l'étude, puisque cette dernière peut être partagée entre plusieurs juridictions, comme n'appartenir qu'à quelques-unes seulement (voir fig. 1). Les RCO sont un bon exemple de l'orientation géographique et de la portée internationale de l'ICOAN.



Nyctale de Tengmalm,
Bernard Jolicoeur, SCF

Il est cependant illusoire de penser qu'un système unique de classement prioritaire sera adopté par tous les intervenants dans le domaine de la conservation des oiseaux, puisque les spécificités régionales doivent être prises en compte. Toutefois, afin de combler les lacunes existantes, on devra tout de même mettre l'accent sur l'utilisation et l'uniformisation des systèmes actuels de classement à toutes les échelles. Les critères suivants devront être utilisés pour prioriser les espèces : la précarité, le déclin, la représentativité pour une région donnée, les responsabilités de chaque niveau de gouvernement, les valeurs économique et écologique, et les utilisations traditionnelles et récréatives. Les priorités seront fixées selon les meilleures données disponibles et pourront être modifiées en fonction de l'évolution des connaissances.

Les ateliers permettent finalement de dresser une liste de zones géographiques prioritaires pour toutes les espèces d'oiseaux et les pressions s'exerçant sur eux. Enfin, on précise les stratégies de conservation à mettre de l'avant selon des objectifs précis de population et on facilite si possible la mise en place de mécanismes de suivi et d'évaluation.

3. La mise en œuvre

La mise en œuvre consiste en la réalisation d'actions de conservation, comme par exemple la protection de sites, la limitation du dérangement, l'adoption de meilleures pratiques agricoles, forestières et halieutiques. Bien que l'Amérique du Nord ait fait l'objet d'importantes mesures de conservation et de gestion des habitats fauniques au cours des dernières décennies, les efforts consentis jusqu'à présent ne suffisent pas à garantir la conservation à long terme de l'avifaune du continent nord-américain.

Il existe des disparités géographiques importantes dans la capacité de la conservation, tant entre les pays qu'à l'intérieur d'un même pays. Pour être efficaces, les mesures de conservation doivent se fonder sur une connaissance des caractéristiques historiques, sociales, économiques, politiques et biologiques propres à chaque territoire. Par exemple, on doit reconnaître les différences dans la nature des aires protégées, dans l'exploitation et la gestion durable des ressources naturelles, et les patrons de tenures des terres.

L'ICOAN se distingue du fait qu'elle se veut d'abord un cadre d'action visant à favoriser la réalisation d'actions de conservation dans un contexte continental, qu'elle ne cherche pas à créer de nouvelles

structures régionales de gestion (comités) qui entreraient en compétition avec celles déjà existantes et de ce fait, vise à intégrer de nouveaux éléments de conservation dans les plans et stratégies des partenariats de conservation déjà en place. La mise en œuvre de cette initiative dépend actuellement du financement des programmes existants ainsi que de la synergie des partenariats qui pourront être initiés et entretenus.

4. Le suivi et l'évaluation

Le suivi et l'évaluation des actions entreprises pour la conservation des oiseaux sont essentiels pour vérifier les hypothèses posées (p. ex. telle pratique agricole accroît le morcellement forestier et entraîne le déclin des espèces d'oiseaux de l'intérieur de la forêt) et les objectifs fixés (p. ex. protection des grands boisés). La connaissance de l'évolution de l'aire de répartition et des populations de chaque espèce est nécessaire à toutes les échelles d'action.



Maubèche des champs,
Yves Aubry

L'évaluation est un processus continu d'étude des changements inhabituels des effectifs détectés par les programmes de suivi. Elle doit être intégrée tout au long de la réalisation de l'ICOAN, c'est-à-dire lors de la planification, pendant la réalisation et après la mise en œuvre. On procédera à l'évaluation à toutes les échelles d'action, en insistant au niveau de l'unité de planification (RCO). Des projets de recherche sur les causes probables des changements (réduction ou augmentation) seront amorcés. Ainsi, la gestion évolutive doit être reconnue dès le début de la planification biologique afin que les imprévus soient vite détectés et considérés comme des opportunités d'apprentissage.

Bien que d'importants programmes de suivi soient en place au Canada, aux États-Unis et au Mexique, les connaissances sont encore insuffisantes pour de nombreuses espèces et régions. À l'échelle continentale, il existe peu d'efforts de suivi des oiseaux. On commence tout juste à regrouper les programmes actuels en stratégies d'ensemble régionales ou nationales (p. ex. *Program for Regional and International Shorebird Monitoring* [PRISM], Relevé des oiseaux nicheurs [en anglais *Breeding Bird Survey*, BBS ci-après], Programme de surveillance des marais [en anglais *Marsh Monitoring Program*, MMP ci-après]). De plus, bien que la modification des habitats soit souvent la principale cause de changement des populations, très peu d'efforts sont déployés pour mettre sur pied des programmes de suivi des habitats à grande échelle. Il est donc primordial de cerner rapidement les lacunes des méthodes actuelles de suivi des espèces et des habitats afin de lancer une gamme de mesures visant à les combler, depuis un inventaire des sites prioritaires et régions-clés jusqu'à des évaluations à l'échelle du continent nord-américain. Un système de suivi efficace permettra l'évaluation des mesures de mise en œuvre de l'ICOAN, l'orientation et le perfectionnement des actions futures.

L'ICOAN dans la région du Québec

La province de Québec est un immense territoire de 1 667 926 km². Plus de 300 espèces d'oiseaux s'y retrouvent à un moment ou l'autre de leur cycle biologique. Au Québec, les six régions de conservation des oiseaux soulignent les multiples facettes écologiques du territoire. Du sud vers le nord, on rencontre la RCO 13 (Plaine du Saint-Laurent et des lacs Ontario et Érié), la RCO 14 (Forêt septentrionale de l'Atlantique), les RCO qui représentent globalement le territoire de la forêt boréale du Québec, c'est-à-dire les RCO 12 (Forêt mixte boréale), 8 (Forêt coniférienne boréale), et 7 (Taïga du Bouclier et plaine hudsonnienne), puis la RCO 3 (Plaine et cordillère arctiques) (fig. 2).

Dans un territoire aussi vaste et diversifié, les intervenants sont nombreux et tout autant diversifiés. C'est pourquoi l'une des premières démarches amorcées par le SCF-Qc a été l'organisation d'une rencontre des partenaires et divers intervenants de la conservation de la biodiversité et des milieux naturels du Québec. Ainsi, le 26 septembre 2002 à la Réserve nationale de faune du cap Tourmente, plus d'une vingtaine de participants représentant les principaux intervenants du PCHE (Société de la faune et des parcs du Québec, Fondation de la faune du Québec, Habitat faunique Canada et Canards Illimités) ainsi que divers autres partenaires majeurs dans la conservation des habitats des oiseaux au Québec (Conservation de la nature Québec, Hydro-Québec, Étude d'Oiseaux Canada et le ministère des Ressources naturelles du Québec) ont pu prendre connaissance de l'origine, de la vision et des objectifs de cette initiative internationale. Par la suite, les divers participants ont pu échanger sur les différentes façons de participer à la mise en œuvre de l'ICOAN dans la région du Québec et sur le rôle que pourrait alors y jouer leur propre organisation.

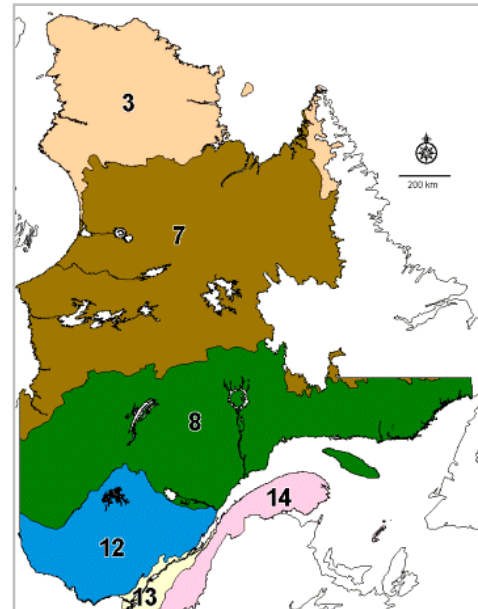


Figure 2 : Régions de conservation des oiseaux du Québec

Dans les lignes suivantes, nous présentons l'état d'avancement des quatre grandes étapes de l'ICOAN dans la région du Québec.

1. L'assise biologique

L'assise biologique au Québec est bien assurée. En effet, des plans de conservation pour les quatre groupes d'oiseaux sont en cours d'élaboration par des spécialistes du SCF-Qc en collaboration avec des partenaires. En février 2002, une première version du Plan de conservation des oiseaux aquatiques du Québec a été déposée et est en cours de révision finale. La dernière version du Plan de conservation des oiseaux de rivage du Québec a aussi été soumise pour révision aux partenaires en août 2002. Le Plan régional de conservation de la

sauvagine du Québec a été amorcé récemment, tandis que le Plan stratégique de développement pour les oiseaux terrestres est prévu pour mars 2004. Le Plan de conservation des oiseaux terrestres sera rédigé en deux temps : un premier volet concernant les oiseaux terrestres forestiers et nordiques devrait être élaboré d'ici mars 2005 et un second volet, ciblant les oiseaux terrestres de milieux agricoles et urbains, est attendu d'ici mars 2006.

2. La planification biologique

La planification biologique dans les diverses RCO est aussi bien enclenchée. Ainsi, concernant la RCO 13, qui couvre plus particulièrement chez nous les basses terres de la plaine du Saint-Laurent, une première réunion internationale de planification regroupant plus d'une centaine d'experts a eu lieu à Alexandria Bay dans l'État de New York en avril 2001. Un second atelier s'est déroulé à Vaudreuil, au Québec, quelques mois plus tard, soit en novembre 2001. Ces deux réunions ont permis l'élaboration d'un plan stratégique de conservation dont une version préliminaire devrait être disponible à l'hiver 2004.



Guillemot marmette,
Pierre Dupuis

Des efforts de planification ont aussi été entrepris pour la RCO 14, qui couvre, au Québec, la forêt appalachienne de l'Estrie jusqu'en Gaspésie, incluant la zone littorale, les îles de la portion moyenne et maritime de l'estuaire du Saint-Laurent et les Îles-de-la-Madeleine. Une première réunion internationale de planification avec les partenaires du Québec, des provinces maritimes et de plusieurs États du nord-est des États-Unis a eu lieu à Portland au Maine en juin 2002. Par la suite, une consultation des partenaires québécois a eu lieu en octobre 2002 afin de préparer la participation de notre province à un atelier national de planification, qui s'est tenu à Charlottetown à la fin du même mois. Finalement, l'ensemble des partenaires canadiens et américains s'est réuni une seconde fois en décembre 2002 à Rockport au Maine. Cette réunion a permis d'identifier les priorités de conservation d'espèces et d'habitats ainsi que de déterminer les besoins supplémentaires en connaissance. Une ébauche du plan stratégique de conservation pour la RCO 14 sera soumise en 2004 aux partenaires à des fins de révision.

Les RCO 8 et 12 sont abordées conjointement, car elles sont toutes deux représentatives de la forêt boréale. À ce jour, il y a eu formation d'un groupe de travail multipartite (Ontario, Québec et Terre-Neuve) dans le cadre du PCHE. Un premier atelier d'orientation est prévu d'ici l'hiver 2004. La gestion de la RCO 7 pourrait être intégrée à celle des deux RCO précédentes puisque la RCO 7 recoupe une grande partie de la forêt boréale québécoise et est donc soumise à des menaces relativement semblables (p. ex. exploitation forestière et minière). De plus, les intervenants pour ces trois RCO sont, en majeure partie, les mêmes. Cependant, actuellement, pour les RCO 3 et 7, les deux RCO les plus septentrionales, aucune action de planification biologique ou de

mise en œuvre (au sens de l'ICOAN) n'est prévue à court terme, bien que plusieurs travaux d'acquisition de connaissances et de recherche s'y déroulent.

3. La mise en œuvre



Bernache du Canada,
Léo-Guy de Repentigny

À ce jour, la mise en œuvre de l'ICOAN est relativement peu avancée, quoique de nombreuses actions de conservation aient été réalisées. Au Québec, la réalisation d'actions de conservation sur le terrain au cours des prochaines années pourrait se faire en partie dans le cadre du PCHE. La réalisation du PCHE sur le territoire québécois a, jusqu'à maintenant, été assurée par cinq partenaires permanents (Société de la Faune et des Parcs Québec, Fondation de la faune du Québec, Habitat faunique Canada, Canards Illimités et SCF-Qc) et vise particulièrement, au profit de la sauvagine, la protection et la restauration des milieux humides et des terres hautes adjacentes situées le long du fleuve Saint-Laurent et des rivières des Outaouais et Saguenay, ainsi qu'en Abitibi et en forêt boréale en général. Au fil des ans, d'autres initiatives et partenariats, déjà existants ou nouvellement créés, seront nécessaires pour assurer la mise en œuvre de l'ICOAN au Québec (voir orientation 5). Ces initiatives ou partenariats auront assurément leur place dans le cadre d'une vision plus élargie où conserver toutes les espèces d'oiseaux et leurs habitats représentera un pas de plus vers une conservation accrue de la biodiversité et de tous les types de milieux naturels.



Tétras du Canada,
Christian Marcotte

4. Le suivi et l'évaluation

Au Québec, le suivi et l'évaluation se poursuivront selon les systèmes existants. Une attention particulière sera accordée aux espèces et sites dont les données sont insuffisantes. De plus, les programmes de suivi existant seront revus afin qu'ils cadrent avec la vision de l'ICOAN.



Canard colvert,
Daniel Bordace

Orientations et actions stratégiques pour la région du Québec

2003-2008



Bien qu'il n'existe pas, à ce jour, de plan national directeur pour l'ICOAN, le SCF-Qc désire, à court terme, s'assurer que l'ICOAN sera bien implantée. Bien qu'il n'existe pas, à ce jour, de plan national directeur pour l'ICOAN, le SCF-Qc désire, à court terme, s'assurer que l'ICOAN sera bien implantée. Le plan d'action ici proposé a été élaboré pour les cinq prochaines années afin d'établir une base solide pour l'avenir. Il est prévu, dans ce plan, de demeurer flexible afin de pouvoir réagir à l'évolution des connaissances. Ainsi, dans un contexte de gestion évolutive, le SCF-Qc mènera ses futures actions dans le cadre de l'ICOAN selon cinq grandes orientations stratégiques. L'annexe 1 présente l'échéancier prévu pour la mise en oeuvre des actions selon les différentes stratégies.



Phalarope de Wilson
Léo-Guy de Repentigny

Orientation 1

Se doter d'une assise biologique solide

Une connaissance adéquate des espèces d'oiseaux et de leurs habitats est nécessaire pour pouvoir prendre des décisions informées relatives à la planification, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures de conservation. L'ICOAN représente à ce titre un contexte favorable à la mise en commun des connaissances des divers partenaires et intervenants pour la conservation de la biodiversité et du développement durable du territoire. Toute information susceptible d'être utile pour la conservation des populations d'oiseaux et leurs habitats doit être considérée, peu importe sa nature (scientifique, traditionnelle, locale, etc.). De plus, non seulement l'existence, mais l'accès et l'interprétation fiable de ces informations sont cruciaux. Finalement, les décideurs doivent reconnaître que la complexité liée à la gestion des écosystèmes implique souvent de savoir gérer l'incertitude par une gestion évolutive.



Canard noir,
Daniel Bordaee

Action 1a : Fournir une assise biologique adéquate via la réalisation des plans de conservation des oiseaux

Le succès de l'ICOAN repose en grande partie sur les plans de conservation des quatre groupes d'oiseaux, à l'échelle régionale, nationale et internationale. Le rôle de ces plans de conservation est non seulement de dresser l'état de nos connaissances sur les oiseaux, leurs habitats et les menaces qui pèsent sur eux, mais aussi d'identifier les besoins en nouvelles informations (espèces et secteurs prioritaires, méthodes d'inventaires et de suivis). Ainsi, le SCF-Qc s'engage à compléter et diffuser un plan pour chaque groupe d'oiseaux au cours des cinq prochaines années. L'annexe 2 présente l'échéancier prévu pour le parachèvement de ces plans.

Des plans d'action et/ou de gestion pour une espèce spécifique, ou un groupe d'espèces nécessitant des actions et un suivi plus serrés à court terme, seront élaborés lorsque nécessaires. À cette fin, une liste comprenant les espèces d'oiseaux en péril ou causant des dommages et/ou nuisances à l'environnement naturel ou social, sera établie afin d'en faciliter la priorisation. À ce jour, les espèces suivantes sont particulièrement visées : la Bernache résidente, la Grande oie des neiges, la Guifette noire, la Grive de Bicknell et le Goéland à bec cerclé.

Action 1b : Reconnaître toutes les sources d'information existantes

Le SCF-Qc reconnaît l'importance d'informer, mais aussi d'être informé, pour la réussite de la mise en œuvre de l'ICOAN au Québec. Le SCF-Qc bénéficie de

spécialistes pour chaque groupe d'oiseaux. Cependant, l'information serait certainement bonifiée par l'apport de sources externes (p. ex. chercheurs universitaires, autochtones, collectivités locales, bénévoles). Ainsi, le SCF-Qc développera des mécanismes de communication qui permettront de recueillir ces informations et de les partager à l'ensemble de la collectivité.

De plus, des efforts seront alloués pour favoriser une plus grande participation du public (p. ex. ornithologues amateurs et bénévoles) dans la cueillette d'information permettant un meilleur suivi de certaines populations (oiseaux terrestres et oiseaux des marais notamment). Pour se faire, il sera nécessaire d'analyser et améliorer au besoin le BBS avec certains partenaires.

Il sera aussi important de mettre en œuvre un programme de suivi des milieux humides et des espèces associées (p. ex. MMP) et de revoir le fonctionnement du réseau de suivi de certaines espèces échappant aux autres programmes de suivi. Finalement, il est à noter que l'information sera recueillie tout au long de l'existence de l'ICOAN au Québec, en accord avec le principe de gestion évolutive.



Macreuse noire,
Daniel Borda

Action 1c : Sécuriser les données existantes et les nouvelles données

Les banques de données existantes du SCF-Qc seront révisées afin d'être uniformisées le plus possible et d'y associer des métadonnées complètes. L'acquisition de nouvelles données se fera suivant une base commune, dans la mesure du possible, afin de faciliter la consultation et la comparaison multi-spécifique.

Les données et les métadonnées associées recueillies seront intégrées dans une banque de données centralisée et un système d'information géographique (SIG) pour en faciliter l'analyse, l'interprétation, leur utilisation par les experts et leur diffusion au public. Les données géoréférencées permettront de cartographier divers éléments utiles à la conservation des oiseaux (p. ex. répartition des espèces, des habitats, des aires protégées existantes). Concrètement, l'élaboration du SIGHO (SIG des habitats et des oiseaux) amorcée en 2002 sera poursuivie afin d'être mise à jour et d'être plus conviviale.

Action 1d : Acquérir des données sur les habitats et autres facteurs environnementaux

Davantage d'efforts seront dévolus au suivi des habitats des oiseaux pour bien comprendre les changements s'opérant au niveau des paysages et leurs répercussions sur l'avifaune. Les travaux de cartographie et de suivi des habitats des oiseaux (p. ex. le Programme d'inventaire national des milieux humides) seront poursuivis de façon à décrire et circonscrire les habitats marins, dulçaquicoles et terrestres prioritaires pour les populations d'oiseaux. En parallèle, les facteurs environnementaux affectant les populations d'oiseaux seront aussi étudiés (p. ex. les changements climatiques). De plus, cela nous permettra d'améliorer notre compréhension de la problématique de la conservation des oiseaux, non seulement

dans la vallée du Saint-Laurent, mais dans l'ensemble des RCO.

Action 1e : Réviser et prioriser la planification scientifique du SCF-Qc pour qu'elle cadre mieux avec la vision de l'ICOAN

La planification scientifique du SCF-Qc, notamment celle de la Division des oiseaux migrateurs, sera revue de façon à cerner les lacunes des projets et activités de suivi des populations d'oiseaux et initier des activités visant à les combler, tout particulièrement pour les espèces prioritaires et les zones-clés identifiées lors des exercices de planification biologique de l'ICOAN. Il faudra aussi revoir la planification dans le cadre du prochain Plan d'action Saint-Laurent (PASL4 ci-après), de la mise à jour du PNAGS et de la mise en œuvre du plan stratégique de PIF au Québec. De plus, une attention spéciale devra être portée pour adopter des protocoles uniformes et comparables ayant des fondements scientifiques reconnus.



Pluvier siffleur,
Léo-Guy de Repentigny

Orientation 2

Travailler à l'échelle des RCO

Les partenariats et les intervenants régionaux feront en sorte que les précieuses connaissances locales, les problèmes de conservation, les ressources et les priorités socioéconomiques seront pris en compte. Ainsi, la planification et la mise en œuvre de l'ICOAN se feront suivant l'approche qui correspond le mieux à la situation présente. De plus, le partenariat régional contribuera à augmenter au maximum l'efficacité et les avantages de ce plan. C'est d'ailleurs une telle approche qui a été proposée lors de la rencontre des partenaires québécois le 26 septembre 2002 et qui a reçu un accueil favorable.

Il est important de reconnaître que les regroupements de partenaires autour de la conservation de certains groupes d'oiseaux au Québec n'ont pas tous le même engouement. Toutefois, la conservation d'une ou plusieurs espèces d'oiseaux peut être un élément rassembleur à l'échelle de la collectivité québécoise pour diverses raisons socioenvironnementales (p. ex. Eider à duvet de l'estuaire du Saint-Laurent, Grive de Bicknell). Ainsi, le contexte socioéconomique de la conservation des oiseaux sera pris en compte lors de l'établissement de partenariats.



Bécasseau sanderling,
Yves Aubry

Action 2a : Identifier les partenaires potentiels

Tous les partenaires œuvrant pour la conservation des oiseaux doivent agir de concert afin de maximiser l'efficacité du partage des connaissances, de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des actions posées. Le SCF-Qc désire donc faire participer toutes les personnes et compétences dont les activités ont une incidence sur la conservation des oiseaux ou celles qui régissent ces activités : fédérale, provinciales, territoriales, municipales, peuples autochtones, universités, groupes de naturalistes et de conservation, bénévoles et utilisateurs des ressources. Ainsi, la liste des partenaires et collaborateurs sera mise à jour au fur et à mesure que se développeront les partenariats, et ce, afin d'inclure le maximum d'intervenants intéressés.

Action 2b : Offrir diverses formules de participation, souples et adaptées

Nous recommandons que la participation des individus et des organisations à l'ICOAN puisse se faire simplement en adhérant à la vision de l'ICOAN ou plus activement, en participant à l'assise biologique soit en partageant les connaissances existantes sur les oiseaux et leurs habitats, soit en facilitant la récolte des informations (p. ex. en fournissant un support financier). De plus, il serait aussi possible de participer à la planification biologique lors des ateliers et à la mise en œuvre, sur le terrain, des plans intégrés de conservation des diverses RCO.

Action 2c : Favoriser la tenue d'ateliers régionaux de planification et de consultation

La tenue d'ateliers de planification pour une ou plusieurs RCO combinées, lorsque la problématique s'y prête, serait une bonne façon d'informer l'ensemble des partenaires et des intervenants des problématiques de conservation des oiseaux propres à leur secteur. Ces ateliers pourraient servir à réviser la priorisation des espèces ou des sites à protéger et permettre une analyse plus fine que celle présentée dans le plan stratégique couvrant l'ensemble de la RCO. De plus, une stratégie globale de conservation (touchant les oiseaux, mais aussi l'ensemble de la biodiversité) s'intégrant aux processus socioéconomiques de développement du territoire pourrait faire l'objet de discussions et d'ententes pour finalement en arriver à un plan d'action. Des ateliers conjoints de consultation pour les plans de conservation régionaux des quatre groupes d'oiseaux pourront aussi être organisés.

Nous suggérons le calendrier de réalisation suivant pour la tenue des prochains ateliers : RCO 13 et 14 (automne 2003; conditionnel au dépôt des plans stratégiques continentaux), RCO 12, 8 et 7 (hiver 2005) et RCO 3 (hiver 2007).

Action 2d : Favoriser la réalisation de projets de démonstration

L'élaboration de projets de démonstration, en collaboration avec les partenaires, favorisera la mise en œuvre des objectifs de l'ICOAN à l'ensemble d'une RCO. Ces projets permettent d'identifier rapidement et concrètement les actions possibles dans un secteur et les divers partenaires potentiels.

À titre d'exemple, pour la RCO 13, les partenaires canadiens et américains ont déjà identifié la vallée de la rivière Richelieu comme secteur prioritaire. En effet, ce secteur a une portée internationale et un rôle de corridor écologique entre deux écosystèmes importants, soit le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain. On y trouve plus de 3 000 ha de marais, de forêts inondées et de tourbières; ces divers habitats abritent plus des deux tiers de toutes les espèces d'oiseaux identifiées prioritaires dans la RCO 13. Conséquemment, la réalisation d'actions de conservation des oiseaux en ligne avec la vision de l'ICOAN représenterait assurément un bon projet de démonstration des avantages et retombées de cette initiative internationale. Pour ce faire, les sites et les stratégies de conservation associées devront être identifiées précisément.

Pour chaque RCO québécoise, voici nos recommandations de sites pour des projets-pilotes potentiels de démonstration : le couloir fluvial et les archipels en amont du lac Saint-Pierre (RCO 13), les Îles-de-la-Madeleine, la péninsule gaspésienne, l'embouchure du Saguenay et le secteur des îles de l'estuaire (RCO 14), la région de l'Abitibi (RCO 12 et 8), la côte de la baie James (RCO 7) et la côte de la baie d'Hudson (RCO 3). Ces recommandations seront revues lors des ateliers régionaux de planification et de consultation.



Petit pingouin,
Jean-Francois Rail

Orientation 3

Tirer profit du synergisme des diverses initiatives de conservation

Plusieurs modèles différents de mise en œuvre existent présentement au Canada. Cependant, ils sont tous basés sur un partenariat régional ayant la capacité de financer et de réaliser des projets appuyant sa vision et amenant divers autres bénéfices environnementaux. Dans la majorité des cas, ce partenariat est souvent lié à la mise en œuvre d'un ou plusieurs plans conjoints du PNAGS. D'autres véhicules de mise en œuvre sont aussi possibles (p. ex. plans de rétablissement des espèces en péril, zones d'importance pour la conservation des oiseaux, réserves mondiales de la biosphère, sites RAMSAR). Nous recommandons de profiter de la mise à jour des plans majeurs de conservation existant pour établir une convergence de ces diverses formules de mise en œuvre afin qu'elles cadrent avec l'ICOAN. Un effort devra être alloué, par exemple lors des ateliers de planification, à l'identification de conditions « gagnantes-gagnantes » entre différents programmes de conservation des habitats et des espèces (p. ex. protection, aménagement, préservation de l'intégrité écologique, qualité de l'eau) déjà en place ou à être initiés à court terme.



Goéland argenté,
Jean-François Rail

Action 3a : Modifier la structure et le fonctionnement du PNAGS

Au Québec, l'ICOAN profitera des partenariats déjà en place, comme par exemple celui du PCHE, comme véhicule de mise en œuvre. Une première démarche importante sera d'informer les partenaires du PCHE des objectifs de l'ICOAN et des retombées positives que ce cadre d'action pourrait avoir, même au niveau du PCHE lui-même.

De plus, un groupe de travail formé de membres des Plans conjoints d'espèces du PNAGS (Plan conjoint sur le Canard noir, Plan conjoint des Oies de l'Arctique et Plan conjoint des Canards de mer) pourrait être mis en place pour soutenir l'action du comité de mise en œuvre, particulièrement dans le cas où un secteur et/ou une espèce donnée de la RCO serait visé (p. ex. Groupe conjoint de travail sur la gestion de l'Eider à duvet).

Action 3b : Assurer la mise en œuvre, au Québec, des plans de conservation des autres groupes d'oiseaux

Les stratégies et les actions identifiées dans les plans de conservation nationaux et continentaux des autres groupes d'oiseaux, c'est-à-dire les oiseaux terrestres, les oiseaux aquatiques et les oiseaux de rivage, seront mises en œuvre au Québec selon les spécificités régionales, à l'aide de partenaires tels que Partenaires d'envol et Envolee d'oiseaux aquatiques.

Action 3c : Participer aux efforts existants et initier de nouvelles initiatives de conservation et/ou de nouveaux partenariats si nécessaire

D'autres modèles de mise en œuvre de l'ICOAN devront être mis en place, que ce soit en raison de l'absence de structures de livraison existantes (notamment pour les groupes d'oiseaux autres que la sauvagine), d'un contexte régional particulier ou pour des espèces données, en particulier les espèces qui utilisent des secteurs hors du continent (comme c'est le cas pour les oiseaux marins dont la conservation trouve peu d'affinités avec le découpage des RCO, davantage basé sur les écosystèmes terrestres).

Il sera également important d'être à l'affût des autres opportunités de financement qui pourraient survenir tant au niveau international (p. ex. élargissement du *Neotropical Migratory Bird Conservation Act* au Canada), national (p. ex. Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente découlant du Cadre stratégique pour l'agriculture) que régional (p. ex. planification du PASL4). De plus, la mise en œuvre des objectifs de l'ICOAN pourra profiter des autres initiatives de conservation telles que la Stratégie québécoise sur les aires protégées. De même, une initiative portant sur la forêt boréale de l'Est pourrait être entreprise tout comme dans l'ouest du pays.



Guillemot à miroir,
Jean-François Rail

Orientation 4

Informer et sensibiliser comme outils de mise en œuvre

La conservation des oiseaux et de leurs habitats dépend dans une certaine mesure du contexte politique, de l'opinion publique, de l'engagement et des aptitudes des intéressés. L'atteinte des objectifs de l'ICOAN dépend donc d'un ensemble d'éléments allant de la sensibilisation du public en général à l'engagement plus concret (notamment au sens financier) de partenaires bien distincts. L'ICOAN doit donc offrir un large éventail d'engagements aux intervenants, aux partenaires, aux citoyens et aux agences gouvernementales.

En matière de conservation de la faune, il est de plus en plus reconnu qu'une des approches à privilégier est l'influence exercée à l'intérieur même des processus d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources. Ces pratiques de gestion affectent souvent une large portion du territoire et conséquemment, plusieurs populations d'oiseaux de groupes d'espèces différentes. D'un autre côté, bien que la conservation des populations d'oiseaux soit et doit demeurer le phare d'une telle initiative et son but ultime, il n'en demeure pas moins que les actions posées auront des retombées beaucoup plus larges (p. ex. contribution à la conservation de la biodiversité et des milieux naturels, amélioration de la qualité de l'eau par la protection des milieux humides, réduction des effets du dérangement humain ou de la pollution). Ainsi, les politiques et programmes ayant une incidence sur la conservation des oiseaux doivent être guidés par des principes communs. On parlera plus spécifiquement d'approche extensive de conservation par opposition à une approche plus localisée ou ciblée (p. ex. acquisition ou aménagement d'un ou de sites en particulier).



Junco ardoisé,
Léo-Guv de Repentianv

Action 4a : Promouvoir l'amélioration volontaire des pratiques, des politiques et des produits présentant des liens avec les populations d'oiseaux et les plans de conservation

Nous recommandons de sensibiliser le public, les intervenants du développement du territoire et les partenaires du monde faunique à l'importance de la conservation de l'avifaune dans le cadre de la vision de l'ICOAN. Cela pourrait se faire concrètement de diverses façons. Nous en énumérons ici quelques-unes :

- Publication d'articles sur l'ICOAN dans des revues de vulgarisation scientifique et dans des revues spécialisées s'adressant aux aménagistes du territoire, aux ingénieurs et producteurs forestiers, aux producteurs agricoles et agronomes, etc.;
- Diffusion de l'ICOAN lors d'événements comme les salons d'ornithologie, la réunion annuelle de l'Association des biologistes du Québec, l'atelier annuel des ONG de conservation de la faune, les rencontres des groupes œuvrant dans le

cadre du programme d'intendance des espèces en péril, les congrès annuels des diverses associations et corporations en lien avec l'exploitation des ressources et l'aménagement du territoire, etc.;

- Création de pages Internet au sujet de l'ICOAN;
- Envoi d'un dépliant explicatif de l'ICOAN à toutes les municipalités régionales de comté, municipalités, ministères, ONG, etc.

Action 4b : Influencer les processus d'aménagement du territoire et d'exploitation des ressources afin de mieux répondre aux besoins des oiseaux

Le SCF-Qc encouragera les autorités compétentes (ministère des Ressources naturelles du Québec, ministère de l'Environnement du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Forêts Canada, ministère des Ressources naturelles Canada, Parcs Canada, etc.) à modifier et à adopter des lois, des règlements, des politiques et des pratiques qui sont bénéfiques pour les populations d'oiseaux et qui appuient les objectifs des plans de conservation (p. ex. Cadre stratégique pour l'agriculture, Stratégie nationale sur les forêts, Stratégie québécoise sur les aires protégées).



Gros-bec errant,
Christian Marcotte

De plus, le SCF-Qc fera la promotion de la vision de l'ICOAN dans tous les grands forums réunissant les aménagistes du territoire, producteurs agricoles et forestiers, compagnies forestières et minières, etc. Les utilisateurs des ressources (p. ex. chasseurs, pêcheurs, écotouristes) tout comme les exploitants ou commerçants (p. ex. gestionnaires de ZEC, propriétaires de marinas) devront être informés et sensibilisés. En ce sens, des outils de communication efficaces et attrayants devront être développés.



Canard colvert,
Daniel Bordage

Orientation 5

Créer un réseau de partenaires avec des intérêts communs

Un consensus doit être établi entre les principaux partenaires de la conservation de la biodiversité au Québec. Il est donc nécessaire de fournir un cadre d'action commun afin de permettre la prestation intégrée des actions permettant la réalisation de l'ICOAN. De plus, l'établissement d'un cadre d'action commun requiert l'échange des connaissances et compétences des partenaires. Ainsi, la mise en place de cette vision élargie mènera assurément à l'augmentation de la synergie entre les partenaires et donc de l'efficacité des programmes de conservation.



Jaseur boréal,
Christian Marcotte

Action 5a : Créer un Réseau coopératif de conservation des oiseaux et de leurs habitats au Québec

À court terme, le SCF-Qc propose la création d'un Réseau coopératif de conservation des oiseaux et de leurs habitats au Québec (Réseau ci-après) qui agira comme un forum de dialogue auprès des principaux partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux de même qu'à l'ensemble des intervenants. Le Réseau ne sera pas un nouveau programme, mais se présentera comme un modèle innovateur de coopération en vue de la conservation de toutes les espèces d'oiseaux et leurs habitats.

Le Réseau sera formé de partenaires et de collaborateurs pour la conservation de toutes les espèces d'oiseaux et leurs habitats (fig. 3). Les partenaires pourront provenir d'organismes gouvernementaux, non gouvernementaux ou d'autres organisations. Leur rôle sera d'adhérer à la vision de l'ICOAN et aux principes directeurs du Réseau en signant une entente de coopération et participer activement à la mise en œuvre de l'ICOAN au Québec en désignant un représentant sur l'équipe de mise en œuvre (voir mandat ci-dessous). Sans être liés l'un à l'autre par un quelconque programme de gestion ou de structure décisionnelle, les partenaires pourront profiter d'un grand éventail d'opportunités de conservation. Les collaborateurs, quant à eux, seront représentés

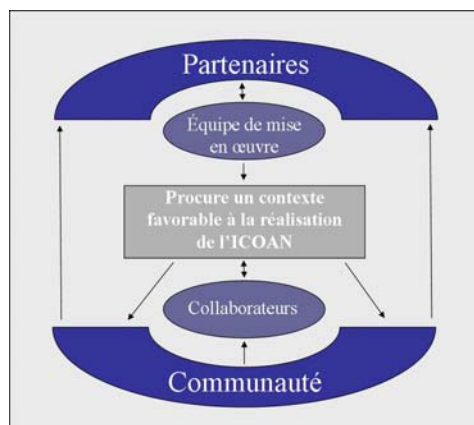


Figure 3 : Représentation schématique du réseau de conservation des oiseaux et de leurs habitats au Québec

par des membres individuels, des citoyens corporatifs, etc. intéressés et préoccupés par la conservation des oiseaux. Les collaborateurs auront eux aussi signé l'entente de coopération, mais ne siégeront pas sur l'équipe de mise en œuvre. Toutefois, les collaborateurs pourront soumettre leurs suggestions, commentaires, etc. à tous les niveaux de réalisation de l'ICOAN. L'équipe de mise en œuvre s'efforcera de développer un système de communication afin de recevoir ces informations. La participation la plus étendue et représentative possible sera ainsi favorisée par le Réseau.

La coordination du Réseau sera assurée par l'équipe de mise en œuvre. Pour l'instant, deux rencontres par année sont prévues et celles-ci permettront principalement de partager les connaissances des divers partenaires. L'équipe de mise en œuvre participera à l'élaboration et à la mise à jour d'un site Internet où l'information recueillie pourra être accessible à tous sous forme de babillard électronique, de bulletin de nouvelles, de base de données



Pluvier à collier,
Yves Aubry

interactives, etc. De plus, l'équipe de mise en œuvre organisera les ateliers régionaux de planification biologique et de consultation. Finalement, un rapport présentant les principales réalisations des partenaires du Réseau et l'état d'avancement des stratégies identifiées sera produit annuellement.

Action 5b : Développer une structure de financement spécifique aux diverses phases de l'ICOAN

L'engagement financier et humain du SCF-Qc provient des programmes existants. Pour l'instant, les efforts consentis par le SCF-Qc sont principalement orientés sur l'assise biologique. La planification biologique, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation nécessiteront aussi un financement significatif pour être réalisés avec succès. Le financement devra donc être établi selon les besoins, les priorités et les opportunités.

Jusqu'à ce jour, il n'y a aucun financement au niveau canadien alloué à l'ICOAN, d'où l'intérêt de rechercher à court terme des sources externes de financement. Nous suggérons la création d'un fonds ou d'une dotation sur l'avifaune en compagnie d'un ou plusieurs de nos partenaires non gouvernementaux. Pour les cinq prochaines années, des sommes externes consenties par les partenaires privés de l'ICOAN pourraient servir à faire progresser plus rapidement les connaissances, notamment dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'action ciblé (pour une RCO donnée ou une espèce phare comme l'Eider à duvet, par exemple). Ainsi, les partenariats financiers pourraient être différents selon les étapes de réalisation de l'ICOAN et les partenaires financiers impliqués.

ANNEXE 1 : Échéancier proposé pour le plan d'action 2003-2008

Stratégies	Actions proposées	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Assise biologique	1a	=====				
	1b	=====				
	1c		=====			
	1d	=====				
	1e	=====				
Travailler à l'échelle des RCO	2a	=====				
	2b		=====			
	2c		=====			
	2d		=====			
Synergisme des initiatives	3a		=====			
	3b		=====			
	3c		=====			
Informier et sensibiliser	4a		=====			
	4b		=====			
Réseau de partenaires	5a	=====				
	5b	=====				

ANNEXE 2 : Échéancier proposé pour la réalisation de l'action 1a (rédaction des plans de conservation pour les quatre groupes d'oiseaux)

Groupes oiseaux	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Oiseaux aquatiques	Publication en français et anglais, présentation aux partenaires	Mise en œuvre du plan	Mise en œuvre du plan	Mise en œuvre du plan	Évaluation de la mise en œuvre du plan et recommandations
Oiseaux de rivage	Publication en français et anglais, présentation aux partenaires	Mise en œuvre du plan	Mise en œuvre du plan	Mise en œuvre du plan	Évaluation de la mise en œuvre du plan et recommandations
Oiseaux terrestres (milieu forestier et nordique)	Rédaction d'une version préliminaire	Consultation des partenaires et rédaction d'une seconde version	Révision et publication en français et anglais, présentation aux partenaires	Mise en œuvre du plan	Évaluation de la mise en œuvre du plan et recommandations
Oiseaux terrestres (milieu agricole et urbain)		Rédaction d'une version préliminaire	Consultation des partenaires et rédaction d'une seconde version	Révision et publication en français et anglais, présentation aux partenaires	Mise en œuvre du plan
Sauvagine	Rédaction d'une version préliminaire	Consultation des partenaires et rédaction d'une seconde version	Révision et publication en français et anglais, présentation aux partenaires	Mise en œuvre du plan	Évaluation de la mise en œuvre du plan et recommandations